



# La marche du sel

AFRIQUE DU SUD INDE MARCHER SEL

Après 15 années de luttes non-violentes contre la discrimination raciale en Afrique du Sud, Mohandas Gandhi, auréolé de son succès, revient en Inde en janvier 1915. Il fait le tour de son pays, fonde un ashram, prend la rédaction de deux journaux et entreprend des luttes pour la dignité et contre l'aliénation des Indiens :

- Hartâl (grève générale d'un jour) contre la législation répressive du Rowlatt Act en 1919 ;
- Campagne de non-coopération et notamment boycott des tissus étrangers ;
- Organisation du filage et du tissage à la main en 1920 ;
- Campagne de refus de payer l'impôt aux Britanniques en 1922 ;
- Jeûne de 21 jours pour la réconciliation des hindous et des musulmans ;
- Lancement en 1929 d'un programme constructif (reconstruction des villages, justice dans les rapports sociaux, amélioration du statut de la femme, prohibition de l'alcool et de l'opium).

Le 15 février 1930, Gandhi annonce à ses compagnons du Congrès, le parti indépendantiste, qu'il a choisi comme objectif de la campagne de désobéissance civile l'abrogation de la loi qui les constraint à payer un impôt sur le sel. (...) Le 12 mars 1930 au matin, Gandhi, âgé de 61 ans, quitte la ville d'Ahmedabad à la tête de 79 compagnons. Ils se proposent d'atteindre à pied le village de Dandi situé au bord de l'Océan Indien, à 380 kilomètres de distance. La presse internationale couvre l'événement. Tout au long de cette marche, « le Mahatma » (la grande âme) prêche aux Indiens le devoir de déloyauté à l'égard du régime colonial qui

asservit leur nation. Le 6 avril, après 25 jours de marche et de meetings, Gandhi ramasse sur la plage un peu de sel oublié par les vagues. À partir de cet instant, il devient un rebelle à l'empire britannique. Il lance alors le mot d'ordre de la désobéissance civile à tous les Indiens. Le 9 avril, il affirme dans un message à la nation : « Aujourd'hui, tout l'honneur de l'Inde est symbolisé par une poignée de sel dans la main des résistants non-violents. Le poing qui tient ce sel pourra être brisé, mais ce sel ne sera pas rendu volontairement. »